

VACANCE DE POSTE

| | |
|--|-----------------------|
| Référence cartographie des emplois | Correspondance UCANSS |
| | |
| Intitulé du poste | |
| Médecin direction adjointe veille et sécurité sanitaires | |
| Intitulé de l'emploi | |
| Coordonnateur régional d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle | |

| | |
|--------------------|--|
| Titulaire du poste | |
|--------------------|--|

| | |
|---------------------------|---|
| Structure | Siège |
| Direction de rattachement | Direction de la santé publique |
| Direction adjointe | Direction adjointe de la veille et de la sécurité sanitaire |
| Pôle | Pôle régional de coordination de l'hémovigilance |

| |
|--|
| Contexte |
| <p>L'Agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins, à l'accompagnement médico-social. Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.</p> <p>La Direction de la santé publique est structurée en 3 directions adjointes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction adjointe de la veille et sécurité sanitaires - Direction adjointe de la santé environnement - Direction adjointe de la prévention et promotion de la santé <p>Elle est placée sous la responsabilité de la directrice de la santé publique. A ce titre, elle assure la présidence déléguée de la commission de coordination des politiques publiques de santé dans le domaine de la prévention, de la santé au travail, de la santé scolaire et de la protection maternelle et infantile Elle est également membre du COMEX, du CODIR et participe au conseil de surveillance de l'Agence.</p> <p>La Direction adjointe de la veille et de la sécurité sanitaire (VSS) est chargée de contribuer sous la responsabilité de la directrice de la santé publique à la conception et la mise en œuvre de la politique de santé publique, et plus particulièrement de la veille et de la sécurité sanitaires dans le cadre des objectifs fixés par le directeur général de l'ARS. Elle participe en tant que de besoin et dans ce champ, aux travaux menés par les autres directions de l'ARS, la zone de défense, les délégations départementales. Elle établit des liens avec les préfetures dans le domaine relatif aux gestions de crises dans le cadre des protocoles signés entre les préfets de départements et le directeur général de l'ARS. La directrice adjointe de la veille et de la sécurité sanitaires participe au comité de direction de la santé publique et au comité de direction de l'agence régionale de santé.</p> <p>La direction adjointe VSS a pour mission la régionalisation de l'organisation de la veille et sécurité</p> |

sanitaires ainsi que de la préparation des plans de gestion de crise. Elle assure la continuité des missions de l'ARS dans la veille et la sécurité sanitaires.

Elle organise et anime la plateforme régionale de veille et sécurité sanitaires qui comprend :

- le point focal régional (PFR)
 - les missions de veille sanitaire
 - les missions de préparation et de gestion de crise
- et la participation de la cellule de Santé Publique France en région.

La DAVSS est constituée de deux départements et d'un pôle :

- Le Département Veille et Vigilances
- Le Département Alerte et Crises
- Le pôle régional de la coordination de l'hémovigilance

Missions/Activités

Activités réalisées :

Recruté par le CHU de Rennes mais placé à l'ARS sous l'autorité hiérarchique de la directrice adjointe de la veille et de la sécurité sanitaire à la direction de la santé publique, l'intéressé met en œuvre les missions définies à l'article R.1221-32 du Code de la santé publique à savoir :

- Suivre la mise en œuvre par les établissements de santé et de transfusion sanguine des décisions du directeur général de l'ANSM et des actions proposées par les CME dans les établissements publics de santé et par les conférences médicales d'établissement dans les établissements de santé privés
- Entretenir des relations directes avec chacun des correspondants d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle de la région et veiller avec eux à la qualité et à la fiabilité des informations recueillies
- Produire un rapport annuel d'activité
- Informer, en tant que de besoin, le directeur général de l'ARS et le directeur général de l'ANSM du contenu des comptes rendus, rapports et autres documents intéressant la sécurité transfusionnelle et l'hémovigilance élaborés par les CME des établissements publics de santé et les conférences médicales d'établissement dans les établissements de santé privés
- Proposer, le cas échéant, à l'ANSM sous couvert du directeur général de l'ARS, l'adoption de toute mesure susceptible d'améliorer la qualité, la fiabilité et la cohérence du dispositif d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle
- Saisir sans délai le directeur général de l'ARS et le directeur général de l'ANSM de toute difficulté susceptible de compromettre la sécurité transfusionnelle et en informer simultanément l'Etablissement français du sang ou le centre de transfusion sanguine des armées, chacun en ce qui le concerne
- Proposer, le cas échéant, au directeur général de l'ARS les mesures à prendre au vu des fiches de déclarations reçues dans l'application E-FIT

- Suivre la mise en place des mesures préventives et correctives proposées par les établissements de santé et par les établissements de transfusion sanguine dans les suites de la prise en charge d'un incident grave ou d'un effet indésirable survenu dans l'établissement ou au niveau régional.
- Veiller à la mise en place et au bon fonctionnement de l'échange des données transfusionnelles mentionnées à l'article R. 1221-42

Activités secondaires :

- Assister, à titre d'expert, les inspecteurs lors des missions d'inspection ou de contrôle des dépôts de sang, de dysfonctionnements touchant à la chaîne transfusionnelle et des LABM (laboratoire d'analyse de biologie médicale) dans leur activité transfusionnelle notamment Immuno Hématologie Receveur (IHR)
- Participer aux réseaux nationaux (réseau des CRH-ST) ;
- Participer aux réunions nationales et aux groupes de travail de l'ANSM et de la conférence nationale des CRH-ST (CNCRH) ;
- Piloter au niveau régional en lien avec le GCS CAPPs et le CGS E Santé les travaux visant à améliorer l'identitovigilance en Bretagne

Conditions particulières

Etre titulaire d'un doctorat en médecine, relations avec autorités décisionnaires, disponibilité, déplacements, mobilisation exceptionnelle en situation d'urgence

Catégorie/Corps-Grade/Niveau

Compétences

Savoir

Connaissance approfondie en immuno hématologie
 Environnement institutionnel et administratif :
 organisation, fonctionnement et missions des services de l'Etat dans le champ de l'hémovigilance
 Procédure et réglementation de l'hémovigilance
 Veille et alerte, gestion des risques
 Politiques sanitaires
 Droits des patients

Savoir -faire

Maîtrise de la pratique médicale de la transfusion
 Elaborer des méthodes d'intervention spécifiques à l'hémovigilance
 Réaliser un diagnostic/une analyse

| | |
|-------------|---|
| | Analyser, identifier les problèmes et proposer des solutions Animer une équipe Former les acteurs |
| Savoir-être | Capacité à représenter l'institution Discrétion Capacité d'adaptation aux évolutions des missions Faire preuve de rigueur Esprit d'initiative, disponibilité, force de proposition Capacité à travailler en équipe et à l'animer |